



## PROCÈS-VERBAL

**Séance du lundi 4 avril 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 du mois d'avril, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

### **Présents :**

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; PRATS Sylvie ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; GUITTON Jean-Claude ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; MASSON Stéphane ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; POT Ludovic ; BESNARD Christelle ; BESNARD Sylvie ; HERMENIER Stéphane ; GUIMARD Cécile ; PASSIANT Céline ; BRAULT Mélina; DEMION Pierre-Yves.

**Absent(e-s) excusé(e-s) :** DE LA CHAPELLE Charles-Philippe donnant pouvoir à SOURDEAU Jean-Claude<sup>1</sup> ;

**Absent(e-s) :** Néant

Madame BRAULT Martine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Préambule :**

Présentation des compétences du Département et des dossiers en cours concernant la commune par les conseillers départementaux Isabelle DEVAUX et Guy BERTIN.

### **Ordre du jour :**

1. Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) ;
2. Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires - rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire.
3. Détermination du loyer de l'appartement n° 2 du presbytère.
  - Questions diverses
    - Rapport des vice-présidents des commissions municipales et des membres des commissions
    - Locaux Moteurs
    - Permanences électorales pour les présidentielles et les législatives

---

<sup>1</sup> À partir de 20h

Après une présentation de la commune faite par Madame le Maire en préambule du Conseil Municipal, Madame Isabelle DEVAUX et Monsieur Guy BERTIN, conseillers départementaux du canton de Longué-Jumelles, sont venus faire connaissance avec les élus du Conseil Municipal et ont présenté le département et ses missions notamment à travers les thèmes suivants :

- Comment fonctionne le Conseil Départemental ?
- Qui sont les élus du Conseil Départemental ?
- Les missions et budget du Département
- Les propriétés départementales
- Les satellites départementaux

Le sujet de la déformation de l'enrobé de la Rue Nationale est évoqué et le Conseil Municipal demande aux Conseillers Départementaux de soutenir la commune dans ce dossier.

**DCM n°2022-04-027 – Renouvellement d'un/de poste(s) dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant sur les modalités de prescription et les montants de l'aide à l'insertion professionnelle des Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-09-62 du 06/09/2021 ;

Monsieur Thierry NAUDIN rappelle le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 25 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de renouveler 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes jusqu'au 12 septembre 2022 inclus :

- Contenu du poste : aide cuisinier pour la restauration municipale
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 h (qui sera annualisé en fonction des vacances scolaires)
- Rémunération : SMIC
- Prise en charge par l'État : 65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de renouveler 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions décrites ci-dessus
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2022-04-028 – demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires - rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire.**

Madame le Maire et Monsieur Jean-Claude SOURDEAU présentent au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire d'un coût prévisionnel de 262 166,67 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à Madame la Présidente de Région pour aider la commune dans ces travaux au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'opération de rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire ;
- SOLLICITE auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 20 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 52 433,33 € (plafonnée à 50 000 €) ;
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2022-04-029 – Détermination du loyer de l'appartement n°2 du presbytère sis au 5 Place Auguste HARRAULT.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement n°2 situé au presbytère sis au 5 Place Auguste HARRAULT est vacant. Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE de louer l'appartement n°2 du presbytère sis au 5 Place Auguste HARRAULT à partir du ??? ;
- FIXE le montant du loyer mensuel à 322,32 € (288,82 € de loyer + 33,50 € de charges) ;
- PRÉCISE que le(s) locataire(s) doit régler directement et individuellement aux opérateurs de réseaux les charges suivantes: eau – électricité – téléphone – etc. ;
- PRÉCISE que ce loyer sera réglé chaque mois à terme échu au Trésor Public ;
- PRÉCISE que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers ;
- DÉCIDE de fixer à 288,82 € le montant du dépôt de garantie qui sera demandé au(x) futur(s) locataire(s), soit l'équivalent d'un mois de loyer,
- DECIDE que le locataire ne paiera pas de loyer jusqu'au 31/08/2022 inclus, seulement les charges seront dues. A compter du 01/09/2022, le paiement normal du loyer et des charges seront exigés.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Questions diverses :**

• **Anjou Cœur de Ville – volet habitat - M. Jean-Claude SOURDEAU**

M. SOURDEAU rappelle qu'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-Ru) est développée depuis 2020 dans les centre-bourgs des communes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-L'Abbaye. Initié par l'Agglo Saumur Val de Loire et animé par Alter, ce dispositif vise à accompagner les ménages qui souhaitent réaliser des travaux, améliorer la performance énergétique de leurs logements ou les adapter à la perte d'autonomie.

Afin d'encourager encore plus les ménages à accéder au dispositif, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et Alter ont sollicité l'association Les Locaux-Moteurs. Cette structure est en train de recruter trois habitants relais (un pour chaque commune concernée). Leur mission sera d'aller à la rencontre des propriétaires occupants et locataires, directement à leur domicile, pour expliquer les avantages de l'OPAH-Ru et en bénéficier.

Cette mission à temps très partiel (entre 15 et 20 h par mois) est rémunérée ; les personnes recrutées bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement. Contact auprès de l'association Les Locaux Moteurs pour un premier échange au 07 52 05 88 19 ou à [e.baillif@locaux-moteurs.fr](mailto:e.baillif@locaux-moteurs.fr).

Plusieurs noms sont proposés par les membres du Conseil Municipal.

• **Commission municipale Éducation - Enfance - Jeunesse - intergénérationnel, Vice-Présidente Mme Cynthia COLLARD**

- Madame Cynthia COLLARD présente au Conseil Municipal un projet de fresque murale dans la salle omnisports qui sera réalisée par des membres du CMJ et d'autres jeunes adhérents de l'EVS Nord Saumurois.

- Le samedi 21 mai 2022 aura lieu une rencontre inter CMJ de Vivy, Distré et de Villebernier au Monteaux. Des animations et ateliers sportifs et culturels seront organisés avec la LPO (exemple : course d'orientation et de découverte du plan d'eau).

- **Commission municipale Maisons fleuries et troc plantes, Vice-Présidente Christelle BESNARD**

- La remise des prix 2022 aura lieu le vendredi 29/04/2022 dans la salle du Conseil Municipal de la mairie avec une projection de photos. Afin de récompenser les gagnants 2021 qui n'ont pas eu de cérémonie à cause de la pandémie, un bon d'achat de 20€ pour FloriOuest sera offert.
- Le prochain Troc aux Plantes aura lieu le dimanche 15 mai 2022. Les animations seront réalisées par Kyrielle.

- **Comité syndical du SIVM du Pays Allonnais le 17/03/2022 – Thierry NAUDIN**

- Monsieur NAUDIN présente les grands points de l'ordre du jour
  - Proposition de mise en place d'un point d'écoute enfants-parents contre contribution financière. Adopté par le SIVM.
  - Bilan de la Maison France service.
  - Echangeur autoroutier.
- Le Marché des Producteurs de Pays aura lieu à Vivy le vendredi 17 juin 2022 de 18h à 21h

- **Commission municipale Vie associative - Sport, Vice-Président M. Thierry NAUDIN**

M. NAUDIN fait un retour de la dernière commission sport.

Confirme que le prochain forum des associations aura lieu le samedi 03/09/2022 de 14h à 18h.

- **Commission municipale Bâtiments et accessibilité, Vice-Président M. Jean-Claude SOURDEAU**

Monsieur SOURDEAU informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension de la salle des archives (40 000 € prévus au budget) vont bientôt commencer.

**Dates à retenir :**

- Mardi 12/04/2022 - Commission municipale Culture - Animation - Communication - Grands événements, Vice-Président M. Ludovic POT à 18h30 pour la préparation des « Nouvelles Vétusiennes » ;
- Vendredi 29/04/2022 – remise des prix du concours des maisons fleuries dans la salle du Conseil Municipal à la mairie ;
- Mardi 03/05/2022 - Commission municipale Culture - Animation - Communication - Grands événements, Vice-Président M. Ludovic POT & Commission municipale Vie associative - Sport, Vice-Président M. Thierry NAUDIN à 20h à l'espace de loisirs des Bassauges pour la préparation du forum des associations 2022 ;
- Dimanche 15/05/2022 – Troc aux Plantes ;
- Samedi 21/05/2022 – inter CMJ aux Monteaux ;
- Vendredi 17/06/2022 - Marché des Producteurs de Pays de 18h à 21h place Auguste HARRAULT ;
- Samedi 03/09/2022 – Forum des Associations de 14h à 18h à l'espace de loisirs des Bassauges ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 09/05/2022 à 18h30** à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Délibérations du 04/04/2022**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
2022-04-027	04/04/2022	Renouvellement d'un/de poste(s) dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
2022-04-028	04/04/2022	Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires - rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire
2022-04-029	04/04/2022	Détermination du loyer de l'appartement n°2 du presbytère sis au 5 Place Auguste HARRAULT

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
NAUDIN Thierry <i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>2<sup>e</sup> Adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3<sup>e</sup> Adjoint</i>	
COLLARD Cynthia <i>4<sup>e</sup> Adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5<sup>e</sup> Adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère Municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller Municipal</i>	
DE LA CHAPELLE Charles-Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	<b>Absent excusé donnant pouvoir à SOURDEAU Jean-Claude</b>
PICARD Evelyne <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Martine <i>Conseillère Municipale</i>	
GILLON Nelly <i>Conseillère Municipale</i>	
MASSON Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	
CORNILLEAU Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	
HUET Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère Municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère Municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
GUIMARD Cécile <i>Conseillère Municipale</i>	
PASSIANT Céline <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Mélina <i>Conseillère Municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller Municipal</i>	